

CONSEIL MUNICIPAL DE LE PRADAL

Séance du 30 juin 2020 à 18 heures 30

L'an deux-mille-vingt, le trente juin, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Le Pradal, se sont réunis à dix-huit heures trente à la salle du conseil de la Mairie située 6 avenue des jardins 34600 Le Pradal, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le dix-neuf juin deux-mille-vingt conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M Christian BIÈS, Maire.

Étaient présents :

Eric ARIBAUD, Sylvie AUGÉ, Sandra BÉLUEL, Christian BIÈS, Yannick CHEVRIER, Henri CROS, Evelyne GIMENO, Daniel MARC, Karine MASSON
--

Étaient excusés :

Béatrice AUGÉ a donné procuration à Sylvie AUGÉ, Luc GACHES

Secrétaire de séance : Evelyne GIMENO

1. Affectation du résultat

Lors du conseil du 3 mars, une erreur dans la rédaction de la délibération de l'affectation du résultat a faussé les montants à inscrire au budget 2020. Il convient donc de délibérer à nouveau sur ce point là :

Après avoir adopté les comptes administratifs 2019, il est demandé au conseil de statuer sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2019.

Constatant que les comptes administratifs font apparaître un excédent de fonctionnement de 193 544,41€ pour le budget communal,

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

BUDGET COMMUNAL

Résultat à affecter	193 544,41 €
Solde d'exécution d'investissement	-189 131,81 €
Solde des restes à réaliser	136 955,29 €
Besoin de financement	-52 176,52 €
Affectation en réserve 1068	52 176,52 €
Report en 002	141 367,89 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité et décide l'affectation du résultat comme proposé par M le Maire.

2. Fixation des taux de fiscalité locale pour 2020

M le Maire rappelle les taux appliqués en 2019.

2019	Base effective	Taux	Produit
TH	392 232	10,72	42 047
TFB	228 083	24,38	55 607
TFNB	3227	116,11	3 747
Total			101 401

M le Maire précise que cette année le produit de la taxe d'habitation sera compensé à hauteur de 42 451€ et qu'il convient de se prononcer uniquement sur les taux à appliquer aux taxes foncières.

M le Maire propose de reconduire ces mêmes taux pour 2020.

2020	Base prévisionnelle	Taux	Produit
<i>TH</i>	<i>396 000</i>		<i>42 451</i>
TFB	234 000	24,38	57 049
TFNB	3 200	116,11	3 716
Total			60 765

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité et décide de maintenir les mêmes taux pour 2020.

3. Convention PayFip avec la DGFIP

La mise à disposition d'un moyen de paiement dématérialisé devient obligatoire pour Le Pradal à partir de juillet 2020.

La DGFIP propose un service gratuit intitulé DGFIP qui permet de régler un Avis de Somme à Payer via le site internet <http://www.tipi.budget.gouv.fr> soit par carte bancaire soit par prélèvement unique.

La collectivité aura à sa charge uniquement le coût de commissionnement carte bancaire en vigueur pour le Secteur Public Local, le prélèvement unique n'engendre aucun frais supplémentaire.

M le Maire propose d'adhérer à cette solution et demande l'autorisation de signer la convention avec la DGFIP.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité et décide d'adhérer à la solution proposée par la DGFIP et autorise M le Maire à signer la convention.

4. Commission de contrôle des élections

Depuis la réforme du Registre Electoral Unique, les inscriptions et les radiations sont approuvées uniquement par le Maire. Cependant une commission de contrôle des élections composée d'un représentant du Préfet, d'un représentant du Tribunal Judiciaire et d'un membre du Conseil Municipal se réunit à chaque recours contre la décision du Maire et/ou

une fois par an (quelques semaines avant un scrutin ou début décembre pour les années sans scrutin).

Le représentant de la commune ne doit être ni le Maire, ni un Adjoint, ni un conseiller titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale. Si aucun des conseillers pris dans l'ordre du tableau et remplissant les conditions nécessaires ne se porte volontaire pour participer aux travaux de la commission, le plus jeune conseiller municipal sera désigné par défaut.

Yannick CHEVRIER se porte volontaire pour participer aux travaux de la commission de contrôle des élections.

5. Proposition de commissaires pour la Commission Communale des Impôts Directs

Suite aux élections municipales de 2020, la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être renouvelée. Cette commission tient un rôle central dans la fiscalité directe locale en donnant son avis sur les modifications d'évaluation des locaux d'habitations recensés par l'administration fiscale. Elle est composée du Maire ou d'un adjoint délégué et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants choisis parmi 24 proposés par le Conseil Municipal.

Conditions à remplir par les personnes proposées pour être commissaires :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou Union Européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises)
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les personnes retenues pour être proposées comme commissaires sont :

- | | |
|-------------------------|------------------------|
| 1) Élisabeth ALCACER | 13) Irène BERDUCOU |
| 2) Karine MASSON | 14) Edmée CROS |
| 3) Camille CASSARO | 15) Michel GACHES |
| 4) Éva ALABAU | 16) André PERRETTE |
| 5) Éric ARIBAUD | 17) Gérard VALDES |
| 6) Thierry PITOIS | 18) Didier AUGÉ |
| 7) Nadine LAURÈS | 19) Catherine CHEVRIER |
| 8) Christine JUNG | 20) Aurélie CARDINAL |
| 9) Michel GIRAUDON | 21) Jaurès CORÉA |
| 10) Bernard LAUNAY | 22) Yvon L'ENFANT |
| 11) Marie-Thérèse TOMAS | 23) Remy BÉLUÉL |
| 12) Raymond DOMÉNECH | 24) Gérard MARTY |

6. Création d'un emploi saisonnier

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé et le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 3 mars 2020,

Considérant la nécessité de créer un emploi de non titulaire d'agent d'accueil en raison de la gestion saisonnière du gîte communal.

Le Maire propose à l'assemblée,

NON TITULAIRES

- la création d'un emploi d'agent d'accueil non titulaire à temps non complet à raison de 18,5h hebdomadaires pour 2 mois en raison de la gestion saisonnière du gîte communal.

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 407.

Le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2020.

Emplois : Agent d'accueil : - ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, et décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

7. Changement de nom de la place de la Mairie

Le déménagement des locaux de la mairie et de l'école implique la question de la dénomination de la « place de la mairie ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, et décide de modifier le nom de la place en « place de l'ancienne mairie ».

8. Gestion des salles communales

M le Maire propose de revoir la gestion des salles communales.

Actuellement les tarifs actuels sont :

Petite salle communale : 50€ de location et 300€ de caution

Les Combarelles:1000€ de caution

Location pour les habitants du Pradal : 100€ la journée, 150€ le week-end

Location pour les hors-commune : 200€ la journée, 300€ le week-end

Association du Pradal : gratuit

Association hors Pradal : 150€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, et décide de ne pas modifier les tarifs actuels, que la gestion du planning et des contrats de location sont à la charge du personnel communal mais que les visites, états des lieux et remise des clés sont sous la responsabilité des élus volontaires (Béatrice AUGÉ, Karine MASSON, Sylvie AUGÉ).

9. QUESTIONS DIVERSES

• Comptes-rendus des commissions :

▪ *Affaires scolaires et Enfance / Jeunesse :*

- ◆ Tableau Numérique : M le Maire fait état de ses entretiens avec différents fournisseurs et avec le référent pédagogique du secteur (M TAUSSAC). Une subvention de 50 % pourrait être accordée pour une dépense d'un minimum de 3 000 € minimum. Le conseil municipal décide de porter cette dépense au BP 2020.
- ◆ City-stade et plateau sportif : Karine MASSON rapporte que la commission a été sur place pour contrôler l'état des installations du plateau sportif : la rouille a fragilisé les poteaux de foot installés depuis de très nombreuses années. A l'unanimité le conseil municipal décide de déposer ces installations ainsi qu'une partie du grillage et de prévoir de nouveaux équipements. M le Maire va se renseigner auprès de la juriste sur les modalités de l'arrêté à prendre pour sécuriser ce terrain. D'autre part Mme MASSON et M le Maire se sont rendus sur les différents équipements des communes voisines (Villemagne, Hérépian, Lamalou). Le City-stade de Lamalou a coûté 50 000€ pour un terrain de 12 par 24 m. M le Maire propose de réfléchir au moyen d'équiper la commune selon les moyens financiers.
- ◆ Association « L'Aire des familles » : M le Maire fait état de son entretien avec Mme CHIFFLET Soline et Mlle D'INGUIMBERT Stéphanie qui souhaiteraient une mise à disposition gratuite d'une salle afin de recevoir des enfants de moins de 3 ans et enfants non scolarisés, ainsi que les assistantes maternelles du Pradal, Villemagne et Taussac la Billière. M le Maire propose de mettre à disposition la petite salle du Pradal. Cette association n'étant pas encore finalisée, les responsables prendront un nouveau rendez-vous.

▪ *Travaux VRD : Bilan des visites de Le Pradal puis La Blaquièrre + Les Bourdelles*

M ARIBAUD rapporte que la commission s'est rendue sur les différents lieux qui peuvent s'avérer préoccupants pour appréhender les travaux à envisager :

- ◆ Réseau pluvial : projet d'aménagement du réseau pluvial à mettre en place ;
- ◆ Chemins communaux : combler les nids de poule ;
- ◆ Chemin de la Sesquièrre : redresser la croix à l'embranchement ;
- ◆ Benne à vêtements : contacter l'association qui gère ce dépôt pour le déplacer à l'entrée de la salle des Combarelles. Il sera plus visible.
- ◆ La Blaquièrre : M ARIBAUD évoque la dangerosité de la traversée du hameau. Le problème est de plus en plus récurrent, étant donné le plus grand nombre de véhicules qui traversent. Il propose de contacter Madame AUGÉ, propriétaire de la maison actuellement occupée par Vincent AUGÉ,

pour supprimer la haie devant sa maison afin de dégager la visibilité. Mme AUGÉ Sylvie est chargée de contacter sa belle sœur pour obtenir son accord.

- ◆ Potence : M ARIBAUD propose de réaliser un branchement en contrebas, près du bassin, ce qui permettrait de récupérer de l'eau non traitée. Il convient de vérifier si cela est réalisable.
 - ◆ M ARIBAUD évoque aussi un problème d'un mur dans la descente du hameau.
 - ◆ Les Bourdelles : M ARIBAUD propose de récupérer une partie de l'eau du Cabanis, sachant que M DOUTRE a un droit d'eau, afin d'alimenter la potence sans utiliser l'eau du syndicat.
 - ◆ Réouverture chemin: Il est proposée d'organiser une journée citoyenne pour rouvrir le chemin au dessus de M et Mme BLAYO avec la participation de toutes les bonnes volontés.
 - ◆ Cache containers : M le Maire propose de demander à Grand Orb de fournir des protections pour les poubelles afin qu'elles ne se renversent pas lorsqu'il y a du vent, bien que les containers ne doivent pas rester sur la voie publique après le ramassage.
- *Environnement, Agriculture :Marché paysan*: Concernant la mise en place d'un marché paysan en nocturne 2 mercredis par mois en juillet et août, M CHEVRIER Yannick a pris contact avec la chambre d'agriculture et avec l'association des marchés paysans. Cette association prend en charge la communication, contacte les différents exposants répondant aux critères et s'occupe de toute l'organisation. La commune se charge uniquement de fournir l'éclairage et divers éléments. Le marché pourrait se tenir sur le terrain de boules, il est possible d'installer un WC à l'intérieur de « la cabane » : les réseaux ont été prévus. Ce projet étant lourd à mettre en place, dans un délai aussi bref, il pourra voir le jour au cours de l'été 2021.
 - Communication : Mme GIMENO Évelyne indique qu'une page Facebook a été ouverte pour insérer les publications de la commune.
- **Recensement 2021** : M le Maire informe le conseil que le recensement de la population aura lieu en 2021. Il nécessite un agent recenseur ainsi qu'un coordonnateur communal. Cathy MARC a accepté d'être agent recenseur et Sophie ALLIES sera le coordonnateur.
 - **Prêt de vélo électrique par le Parc** : M CROS Henri rapporte que 4 vélos électriques seront mis à disposition des habitants à partir du 7 octobre jusqu'au 9 novembre, soit 3 vélos de ville et un VTT.
 - **Charte de l'élu local** : M le Maire demande à chaque conseiller de signer la charte.
 - **Référent ambroisie** : M CHEVRIER Yannick est désigné référent ambroisie.
 - **Personnel communal** : M le Maire annonce que Mme CARRERE Élodie ne souhaite pas reconduire son contrat pour l'entretien des locaux communaux qui arrive à terme le 31 août. Le contrat de M KASSA Thierry, agent de la surveillance à la cantine scolaire prend fin le 3 juillet.

- **Éclairage Public :** M le Maire propose que l'éclairage public reste allumé jusqu'à minuit durant le mois de juillet et août seulement. Le conseil donne son accord.
- **Repas communal :** M le Maire interroge le conseil municipal sur l'organisation du repas communal cette année. Le conseil décide à l'unanimité de ne pas le faire en raison de la crise sanitaire.
- **Gîte communal :** L'entreprise quitte le gîte le 3 juillet. Le logement sera remis en location saisonnière la semaine suivante.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 21h15.

ARIBAUD Éric	
AUGÉ Béatrice	
AUGÉ Sylvie	
BÉLUEL Sandra	
BIÈS Christian	
CHEVRIER Yannick	
CROS Henri	
GACHES Luc	
GIMENO Évelyne	
MARC Daniel	
MASSON Karine	